

Comment décrypter les tables de mobilité

a) les tables de mobilité permettent d'analyser la mobilité intergénérationnelle qui est relative à la position sociale des enfants par rapport à celle des parents. Ces tables sont bâties sur le rapprochement professionnel d'hommes âgés de 40 à 59 ans, moment où ceux-ci ont largement entamé leur carrière. Elles ne prennent en compte que les hommes actifs, les inactifs, les chômeurs ou préretraités sont classés dans la dernière PCS qui était la leur.

Catégorie socioprofessionnelle du fils	Année 2003. en milliers						Catégorie socioprofessionnelle du père
	1	2	3	4	5	6	
1. Agriculteurs exploitants	252	6	2	2	3	20	285
2. Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	72	182	37	60	43	225	619
3. Cadres et professions intellectuelles supérieures	105	189	310	266	144	304	1 317
4. Professions intermédiaires	190	205	152	263	179	701	1 690
5. Employés et personnel de service	98	79	37	73	108	375	770
6. Ouvriers	426	210	52	135	169	1 373	2 364
Ensemble	1 143	870	591	800	644	2 998	7 045

Champ : hommes actifs ayant un emploi ou anciens actifs ayant eu un emploi, âgés de 40 à 59 ans en 2003.

Lecture : en 2003, 7 045 000 hommes âgés de 40 à 59 ans ont un emploi ou sont d'anciens actifs occupés.

Parmi eux, 2 364 000 sont ouvriers. Ces ouvriers n'ont pas tous grandi dans le même milieu : 1 373 000 ont un père qui était lui aussi ouvrier, 169 000 ont un père qui était employé, etc.

Plus généralement, dans chaque case, le chiffre indique l'effectif : 52 000 personnes sont ouvriers et fils de cadre.

Les lignes « ensemble » s'appellent les marges. L'analyse des marges montre que certains effectifs ont fondu à la génération du fils (1 317 000 pères agriculteurs contre 285 000 fils en 2003), alors que d'autres ont progressé (591 000 pères professions intermédiaires contre 1 317 000 fils professions intermédiaires en 2003, soit plus que doublée pour cette CSP).

- **Cette table de mobilité brute nous apporte donc les informations suivantes :**
- le nombre total d'actifs âgés de 40 à 59 ans par groupe socio-professionnel
Ex : le nombre total d'actifs âgés de 40 à 59 ans actuellement cadres et professions intellectuelles supérieures ⇒ Réponse : **1 317 000**
- le nombre total d'hommes de 40 à 59 ans en fonction du groupe socio-professionnel de leur père
Ex : le nombre total d'actifs âgés de 40 à 59 ans qui sont fils d'ouvriers ⇒ Réponse : **2 364 000**
- la répartition des hommes de 40 à 59 ans par groupe socio-professionnel en fonction du groupe socio-professionnel de leur père
Ex : le nombre total d'ouvriers âgés de 40 à 59 ans qui sont fils d'employés ⇒ Réponse : **770 000**

b) Pour obtenir une table de recrutement, on raisonne par rapport à la position acquise par le fils. On se demande alors ce que faisait le père (compte tenu du statut acquis par le fils). On part du statut/position acquis(e) par le fils vers l'origine socioprofessionnelle du père. Par exemple, pour les fils qui sont agriculteurs :

	$(252\ 000 / 285\ 000) \times 100 = 88\ %$	$(6\ 000 / 285\ 000) \times 100 = 2\ %$	$(2\ 000 / 285\ 000) \times 100 = 2\ %$	Etc.
1. Agriculteurs exploitants	88 % des fils exploitants agricoles avaient un père agriculteur	2 % des fils exploitants agricoles avaient un père artisan, commerçant, ou chef d'entreprise. En fait, le calcul donne 2.1 %	1 % des fils exploitants agricoles avaient un père cadre ou profession intellectuelle	

Dans la marge, est indiquée la part relative des pères selon les différentes catégories sociales.

	1	2	3	
Part relative des pères	$(1\ 143\ 000 / 7\ 045\ 000) \times 100 = 16\ %$	$(870\ 000 / 7\ 045\ 000) \times 100 = 12\ %$	$(591\ 000 / 7\ 045\ 000) \times 100 = 8\ %$	Etc.

Pour 2003, cela donne la table suivante : TABLE DE RECRUTEMENT

Catégorie socioprofessionnelle du fils	Année 2003						
	1	2	3	4	5	6	Ensemble
1. Agriculteurs exploitants	88	2	1	1	1	7	100 %
2. Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	12	29	6	10	7	36	100 %
3. Cadres et profession intellectuelle supérieure	8	14	24	20	11	23	100 %
4. Professions intermédiaires	11	12	9	16	11	41	100 %
5. Employés et personnel de service	13	10	5	9	14	49	100 %
6. Ouvriers	18	9	2	6	7	58	100 %
Ensemble	16 %	12 %	8 %	11 %	9 %	43 %	7 045 100 %

Ce qu'on cherche à observer dans les tables de recrutement, c'est le maintien ou non des positions sociales. On note que dans certaines PCS, l'autorecrutement social est élevé dans certaines PCS (agriculteurs, ouvrier). En revanche, dans les couches moyennes (supérieures et inférieures), le recrutement des fils est moins lié, il semble, à la position sociale du père.

c) Pour obtenir une table de destinée, on raisonne par rapport à l'origine socioprofessionnelle du père. On part de l'origine socioprofessionnelle du père vers la position acquise par le fils et on se demande pour chacun d'entre ce que deviennent les fils de... Exemple, pour les pères qui sont ouvriers :

PCS du fils	Le père est ouvrier PCS. 6 Effectif = 2 998 000	Lecture
1.	$(20\ 000 / 2\ 998\ 000) \times 100 = 0.7\ %$	1 % des fils d'ouvrier sont devenus agriculteurs
2.	$(225\ 000 / 2\ 998\ 000) \times 100 = 7.5\ %$	8 % des fils d'ouvrier sont devenus artisan, commerçant, ou chef d'entreprise
3.	$(304\ 000 / 2\ 998\ 000) \times 100 = 10.1\ %$	10 % des fils d'ouvrier sont devenus cadre ou profession intellectuelle supérieure
	Etc.	

Dans la marge, est indiquée la part relative des pères selon les différentes catégories sociales.

	1	2	3	4	5	6
Part relative des fils	$(285\ 000 / 7\ 045\ 000) \times 100 = 4\ %$	$(619\ 000 / 7\ 045\ 000) \times 100 = 9\ %$	$(1\ 317\ 000 / 7\ 045\ 000) \times 100 = 19\ %$	$(1\ 690\ 000 / 7\ 045\ 000) \times 100 = 24\ %$	$(770\ 000 / 7\ 045\ 000) \times 100 = 11\ %$	$(2\ 364\ 000 / 7\ 045\ 000) \times 100 = 43\ %$

Pour 2003, cela donne la table suivante.

TABLE DE DESTINÉE		Catégorie socioprofessionnelle du père						
Année 2003		1	2	3	4	5	6	Ensemble
Catégorie socioprofessionnelle du fils		1	2	3	4	5	6	
1. Agriculteurs exploitants		22	1	0	0	1	1	4 %
2. Artisans, commerçants, chefs d'entreprise		6	21	6	8	7	8	9 %
3. Cadres et profession intellectuelle supérieure		9	22	52	33	22	10	19 %
4. Professions intermédiaires		17	24	26	33	28	23	24 %
5. Employés et personnel de service		9	9	6	9	17	12	11 %
6. Ouvriers		37	24	9	17	26	46	34 %
Ensemble (en %)		100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	(7 045 000) 100 %

Remarquez la différence entre les deux données :

- 22% des fils d'agriculteurs âgés de 40 à 59 ans en 2003 sont eux-mêmes restés agriculteurs

- 88% des agriculteurs âgés de 40 à 59 ans en 2003 sont fils d'agriculteurs

Qu'en déduire ? Si peu de fils d'agriculteurs restent eux-mêmes agriculteurs (seulement 22%), quasiment tous les agriculteurs sont fils d'agriculteurs (88%).

Cela signifie que la mobilité sociale est forte chez les enfants d'agriculteurs (78% ne deviennent pas agriculteurs), mais que le milieu agricole est fermé au sens où peu de personnes extérieures au milieu agricole deviennent agriculteurs (seulement 12%).

Les indicateurs de la mobilité

Le calcul de la mobilité se réalise à partir de la table de mobilité brute.

Catégorie socioprofessionnelle du fils	Année 2003, en milliers						Catégorie socioprofessionnelle du père
	1	2	3	4	5	6	
1. Agriculteurs exploitants	252	6	2	2	3	20	285
2. Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	72	182	37	60	43	225	619
3. Cadres et professions intellectuelles supérieures	105	189	310	266	144	304	1 317
4. Professions intermédiaires	190	205	152	263	179	701	1 690
5. Employés et personnel de service	98	79	37	73	108	375	770
6. Ouvriers	426	210	52	135	169	1 373	2 364
Ensemble	1 143	870	591	800	644	2 998	7 045

Les **chiffres en gras** dans le tableau correspondent aux effectifs **non touchés par la mobilité**, les fils exerçant dans la même PCS que leur père.

Si l'on additionne tous les chiffres en gras on obtient **2 488 000**, les autres sont les effectifs mobiles soit **7 045 000 - 2 488 000 = 4 557 000**.

On peut ensuite mesurer la **mobilité structurelle** (due aux changements de la structure sociale) et la **mobilité nette** qui se calcule comme la mobilité brute dont on retire la mobilité structurelle. Cette mobilité nette permet ainsi de juger de la **mobilité sociale** indépendamment de la modification de la structure sociale. On estimera cette mobilité structurelle à partir de l'évolution des effectifs de chaque PCS de la génération des pères (total en ligne) à celles des fils (total en colonne), puis on calculera les écarts (uniquement les écarts positifs car la somme des écarts positifs et négatifs serait nulle). On peut donc construire le tableau suivant.

Nombre de changements de PCS (en milliers)			
PCS	Effectifs pères	Effectifs des fils	Écarts
Agriculteur	1143	285	-
Indépendant	870	619	-
Cadre	591	1317	726
Profession intermédiaire	800	1690	890
Employé	644	770	126
Ouvrier	2998	2364	-
TOTAL	7045	7045	1742

La **mobilité structurelle** concerne donc **1 742 000** personnes, la mobilité brute calculée plus haut est de **4 557 000** personnes.

Donc la mobilité nette est de **4 557 000 - 1 742 000 = 2 815 000**.

Représentons ces données en pourcentage afin qu'elles soient plus parlantes.

Indicateurs de mobilité		
	Effectifs en milliers	Part
Immobiles	2 488	35,3 %
Mobiles	4 557	64,7 %
Mobilité structurelle	1 742	24,7 %
Mobilité nette	2 815	40 %
TOTAL	7045	100

Pour trouver le taux d'immobilité sociale, on peut aussi calculer le **taux d'immobilité** et ensuite faire la somme des pourcentages le long de la diagonale des immobiles – celle où père et fils ont la même position sociale, appartiennent à la même catégorie sociale.

Père Fils	1	2	3	4	5	6	Ensemble
1. Agriculteurs exploitants	$(252\ 000 / 7\ 045\ 000) \times 100 = 3,6\ %$						4 %
2. Artisans, commerçants, chefs d'entreprise		$(182\ 000 / 7\ 045\ 000) \times 100 = 2,6\ %$					9 %
3. Cadres et profession intellectuelle supérieure			$(310\ 000 / 7\ 045\ 000) \times 100 = 4,4\ %$				19 %
4. Professions intermédiaires				$(263\ 000 / 7\ 045\ 000) \times 100 = 3,7\ %$			24 %
5. Employés et personnel de service					$(108\ 000 / 7\ 045\ 000) \times 100 = 1,5\ %$		11 %
6. Ouvriers						$(1373\ 000 / 7\ 045\ 000) \times 100 = 19,5\ %$	34 %
Ensemble	16 %	12 %	8 %	11 %	9 %	43 %	7 045 000 = 100 %

Taux de reproduction/immobilité sociale en 2003 : $3,6\ % + 2,6\ % + 4,4\ % + 3,7\ % + 1,5\ % + 19,5\ % = 35,3\ %$ soit

2 488 000. En arrondissant, à 35 %, par soustraction, on obtient le **taux de mobilité totale**, ou brute : $100 - 35,3\ % = 64,7\ %$

On sait que la **mobilité structurelle** est de **24,7 %**.

On peut maintenant, par différence, calculer le taux de mobilité nette : **taux de mobilité totale – taux de mobilité structurelle = taux de mobilité nette** : $64,7\ % - 24,7\ % = 40\ %$.